



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **L'Etat signe un nouvel accord pour une fourrière cantonale**

**La région de Vevey possèdera dorénavant un lieu de détention pour animaux agréé par le Canton. En effet, après la signature, en mai 1997, d'une convention avec la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA), et en juin 1998, avec la Société pour la protection des animaux de la Côte (SPAC), ainsi qu'avec la clinique vétérinaire " Les Grillières " à Montcherand, l'Etat vient de signer un nouvel accord avec la SPA du Haut-Léman.**

Le Refuge de St-Légier, propriété de la SPA du Haut-Léman, devient ainsi le site de la fourrière cantonale pour les districts de Vevey et de l'Est vaudois. Ainsi que les sites précédemment agréés, ce site de la fourrière cantonale se trouve également sous la surveillance sanitaire d'un vétérinaire et est contrôlé par le Vétérinaire cantonal.

La création de telles fourrières est indispensable afin de rapprocher les animaux du lieu où ils doivent être amenés (animaux errants) ou séquestrés pour cause d'épizooties, de dangerosité, de mauvais soins ou de détention erronée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 mai 2001

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316'38'78